

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00732

Numéro SIREN : 809 852 627

Nom ou dénomination : 13 ZEN

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2019 sous le numéro de dépôt 6483

6483

01 JUL. 2019

24

AMH

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



N° 2031  
(2019)

Formulaire obligatoire  
(art. 53 A ou 302 septies A bis  
du Code Général des Impôts)

**IMPÔT SUR LE REVENU**  
Bénéfices industriels et commerciaux

Exercice ouvert le 01012018  
et clos le 31122018

Régime "simplifié d'imposition"  ou "réel normal"   
Option pour la comptabilité super-simplifiée  TVA   
Option pour le régime de la taxation au tonnage

(cocher la ou  
les cases  
correspondantes)

**A IDENTIFICATION**

Identification de  
l'entreprise  
SAS 13 ZEN  
1 rue Elie Pelas  
13016 MARSEILLE

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et ou adresse  
du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :

SIREN 809852627

Préciser l'ancienne  
adresse en cas  
de changement :

**B DIVERS**

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Enregistrement sonore et édition musicale

Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case)

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)**

	Col. 1	Col. 2
<b>1 Résultat fiscal</b> Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058-A ou 370 ou 372 du 2033-B)	864	
<b>2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers</b> (compris dans les résultats ci-dessus)		
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a	
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ①	b	
revenus nets exonérés (a - b)	c	
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu	d	
	Total c + d	
<b>3 Total</b>	864	
<b>4 Bénéfice imposable</b> (col. 1 - col. 2) ou <b>Déficit déductible</b> (col. 2 - col. 1) ②	864	

**4 bis. Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette  
de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)**

- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte  
d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies  
à l'article 39 duodecimes du CGI

e

- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI

f

<b>5 Plus-values</b> taxées selon les règles prévues pour les particuliers ③	à court terme et à long terme exonérées ④	à long terme imposables au taux de 12,8 % ⑤
à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI) ⑥	dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI) ⑦	

**6 Exonérations et Abattements**

Entreprise nouvelle art. 44 sexies  ZRR art. 44 quindecies  Autres dispositifs  ⑦ Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)   
ZFU art. 44 octies et 44 octies A  Zone franche d'activités art. 44 quaterdecies  Jeune entreprise innovante (JEI) art. 44 sexies A  Bassins urbains à dynamiser (BUD) (art. 44 sexdecies)   
Exonération ou abattement pratiqué ⑧ sur les plus-values à long terme imposables au taux de 12,8 % sur le bénéfice  Option crédit d'impôt outre-mer sur : - secteur productif (art. 244 quater W)

<b>7 BIC non professionnels</b> (2031 Bis) ⑧	a - BÉNÉFICE	b - DÉFICIT	c - PLUS-VALUE
--	--------------	-------------	----------------

**8 Régime des sociétés de personnes** ⑨

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

**9 Si l'entreprise utilise une comptabilité informatisée, cochez la case :**

Dans ce cas, nom du logiciel XOTIS

**ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

OGA/OMGA  Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone du :

- Professionnel de l'expertise comptable : SARL CABINET ECIA, 37 Rue Le Pelletier 13016 MARSEILLE, Tél 0491250130, Fax 0491720738

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur : GECIAM, 163 Av de Luminy 13009 Marseille

- N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur : 104131

À MARSEILLE  
Signature et  
qualité du déclarant

, le 02052019  
M. Perez Ludovic, Président

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire  
(art. 59 A ou 302 septies A bis  
du Code Général des Impôts)
**IMPÔT SUR LE REVENU**  
 Bénéfices industriels et commerciaux

 Exercice ouvert le 01012018 Régime "simplifié d'imposition"  ou "réel normal"  (cocher la ou  
 et clos le 31122018 Option pour la comptabilité super-simplifiée  TVA  les cases  
 correspondantes)   
 Option pour le régime de la taxation au tonnage 
**A IDENTIFICATION**
 Identification de l'entreprise  
 SAS 13 ZEN  
 1 rue Elie Pelas  
 13016 MARSEILLE
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse  
du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :

SIREN 809852627

**B DIVERS**Préciser l'ancienne  
adresse en cas  
de changement :

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Enregistrement sonore et édition musicale

Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case) **C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)**

Col. 1

Col. 2

1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058-A ou 370 ou 372 du 2033-B)

864

2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)

- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu

a

à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ①

b

revenus nets exonérés (a - b)

c

- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu

d

Total c + d

864

3 Total

4 Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) ②

864

4 bis. Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette  
de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte  
d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies  
à l'article 39 duodécies du CGI

e

- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodécies du CGI

f

5 Plus-values

taxées selon les règles prévues  
pour les particuliers ③à court terme et à long terme  
exonérées ④à long terme imposables  
au taux de 12,8 % ⑤à long terme différée de 2 ans  
(art. 39 quindecies I-1 du CGI) ③

dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI) ⑤

6 Exonérations et Abattements

Entreprise nouvelle art. 44 sexies ZRR art. 44 quindecies Autres dispositifs  ⑦Zone de reconstruction de la défense  
(art. 44 terdecies) ZFU art. 44 octies et 44 octies A Zone franche d'activités  
art. 44 quaterdecies Jeune entreprise innovante  
(JEI) art. 44 sexies A Bassins urbains à dynamiser (BUD)  
(art. 44 sexdecies) Exonération ou  
abattement pratiqué ⑥sur les plus-values à  
long terme imposables  
au taux de 12,8 %

sur le bénéfice

Option crédit d'impôt outre-mer sur :  
- secteur productif (art. 244 quater W) 

7 BIC non professionnels (2031 Bis) ⑧ a - BÉNÉFICE

b - DÉFICIT

c - PLUS-VALUE

8 Régime des sociétés de personnes ⑨

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9 Si l'entreprise utilise une comptabilité informatisée, cochez la case : 

Dans ce cas, nom du logiciel XOTIS

**ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)**  
 La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).
OGA/OMGA  Viseur conventionné 

Nom, adresse, téléphone du :

- Professionnel de l'expertise comptable : SARL CABINET ECIA, 37 Rue Le Pelletier 13016 MARSEILLE, Tél 0491250130, Fax 0491720738

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur : GECIAM, 163 Av de Luminy 13009 Marseille

- N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur : 104131

À MARSEILLE  
Signature et  
qualité du déclarant, le 02052019  
M. Perez Ludovic, Président





1

## BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-À 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS 13 ZEN** Néant \*

Adresse de l'entreprise **1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE**

SIRET **8 0 9 8 5 2 6 2 7 0 0 0 1 1**

Durée de l'exercice en nombre de mois\* **12** Durée de l'exercice précédent\* **12**

				Exercice N clos le <b>3 1 1 2 2 0 1 8</b>		Exercice N-1 clos le <b>3 1 1 2 2 0 1 7</b>		
<b>ACTIF</b>		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres*}	010	012					
		014	016	821	244	457		
	Immobilisations corporelles*	028	030					
	Immobilisations financières* (1)	040	042					
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>048</b>	<b>821</b>	<b>244</b>	<b>457</b>		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052				
		Marchandises*	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)}		068	070	27	27	317	
			072	074	176	176	453	
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	5 423	5 423	3 375		
	Charges constatées d'avance*	092	094					
	<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>098</b>	<b>5 626</b>	<b>4 145</b>			
	<b>Total général (I + II)</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	<b>5 870</b>	<b>4 602</b>			
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		3 000	3 000			
	Écarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		41				
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132						
	Report à nouveau	134		783	426			
	Résultat de l'exercice	136		864	398			
	Provisions réglementées	140						
	<b>Total I</b>	<b>142</b>		<b>4 688</b>	<b>3 824</b>			
	Provisions pour risques et charges		<b>Total II</b>	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		44				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		1 113	747			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :... 169)	172		26	32			
Produits constatés d'avance	174							
	<b>Total III</b>	<b>176</b>		<b>1 183</b>	<b>778</b>			
	<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>		<b>5 870</b>	<b>4 602</b>			
RENAVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS 13 ZEN		Néant * <input type="checkbox"/>			
<b>A – RÉSULTAT COMPTABLE</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	X	Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8		Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 1 7	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210			
	Production vendue	{	biens		215	214			
			services*		217	218			
	Production stockée*		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée*					224			
	Subventions d'exploitation reçues					226			
	Autres produits					230	3 818		3 666
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	3 818		3 666
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stock (marchandises)*					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240			
	Autres charges externes* :		(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)			242	2 520		2 552
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	244	176		351
	Rémunérations du personnel*					250			
	Charges sociales					252			
	Dotations aux amortissements*					254	213		213
	Dotations aux provisions					256			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*			259		262	45		150
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	2 954		3 266
<b>I – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						270	864		400
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)					280			
	Produits exceptionnels (IV)					290			
	Charges financières (V)					294			3
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347		300		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306				
<b>2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) – Charges (II+V+VI+VII)</b>						310	864		398
<b>B – RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312	864	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés			247		330			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*				248				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				249	251			
	Part de loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D)								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989	Pôles de compétitivité hors CVC (art. 44 undecies)	990			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138	Bassins urbains à dynamiser BUD (art. 44 sexdecies)	992			
	Dont divers	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance report en arrière du déficit	346		
				Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655				350
	<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2			352	864		354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)					356			
	Déficits antérieurs reportables :*		dont imputés sur le résultat :						360
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2			370	864		372	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 (Notice BIC RS).

③

## IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2019

Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 13 ZEN

Néant \* 

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	1 065	412		414		416	1 065				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	1 065	492		494		496	1 065				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500	608	502	213	504		506	821				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570	608	572	213	574		576	821				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	(1)	(2)	(3)	(4)	Court terme *	Long terme							
					(5)	19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591						
TOTAL					596	585	597	599					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

④

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 13 ZEN

Néant \* 

## I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

## B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

## C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	

## II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

## III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

## VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	104131
Montant de la TVA collectée	374	409
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	388
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

SAS 13 ZEN		Néant * <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le :	01012018	et clos le :	31122018
		Durée en nombre de mois	12
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
	<b>TOTAL 1</b>	<b>106</b>	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	<b>TOTAL 2</b>	<b>144</b>	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
	<b>TOTAL 3</b>	<b>152</b>	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée	(TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3)	137	
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC et 1329-DEF)		117	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</b>			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)			026
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148, des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1) Néant * <input type="checkbox"/>
2	

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	3000

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt  
[ ]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2 / 2 (1) Néant \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 8 0 9 8 5 2 6 2 7 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 13 ZEN

ADRESSE (voie) 1 rue Elie Pelas

CODE POSTAL 13016 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	3000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique PEREZ Prénom(s) Cyrille

Nom marital [ ] % de détention 33,00 Nb de parts ou actions 990

Naissance : Date 16/04/1972 N° Département 69 Commune Lyon Pays France

Adresse : N° 28 Voie rue de la Martinique

Code Postal 13006 Commune Marseille Pays France

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]

Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Naissance : Date [ ] N° Département [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant \*



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET

8 0 9 8 5 2 6 2 7 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 13 ZEN

ADRESSE (voie)

1 rue Elie Pelas

CODE POSTAL

13016

VILLE

MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	0
--	-----	---

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

<b>INFORMATIONS D'IDENTIFICATION</b>
--------------------------------------

SAS 13 ZEN

Exercice clos le 31/12/2018

<b>Code activité (à remplir uniquement sur demande de l'OGA)</b>	
Code activité de la famille comptable (code NAFU sur 6 caractères)	
Code activité libre	

<b>Arrêté provisoire des comptes</b>	
En cas d'arrêté provisoire des comptes, saisir la date d'arrêté provisoire (au format JJMMAAAA)	

<b>Situation au regard de la TVA</b>	
Saisir 1 pour Recettes exonérées de TVA en totalité	3
Saisir 2 pour Recettes en franchise de TVA en totalité	
Saisir 3 pour Recettes soumises en totalité à la TVA	
Saisir 4 pour Recettes soumises partiellement à la TVA	
Si 4 Recettes soumises partiellement à la TVA, saisir le coefficient de déduction (en %)	

<b>Déclaration rectificative</b>	
En cas de déclaration rectificative, saisir 1 si tableaux fiscaux uniquement, sinon saisir 2	

<b>Adhérent sans conseil</b>	
Je soussigné(e),      SAS 13 ZEN 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE	
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel. (saisir X)	
<b>Attention : ne pas renseigner cette case si l'entreprise possède un conseil.</b>	

**DÉCLARATION DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE**

Je soussigné(e),

SARL CABINET ECIA, 37 Rue Le Pelletier 13016 MARSEILLE, Tél 0491250130, Fax 0491720738

SIRET 41505521900034

déclare que la comptabilité de **SAS 13 ZEN**  
1 rue Elie Pelas  
13016 MARSEILLE

exerçant la profession de **Enregistrement sonore et édition musicale**

adhérent du centre de gestion agréé ou organisme mixte de gestion

**GECIAM C.G.A**  
163 Avenue de Luminy  
Immeuble CCIMP  
13009 Marseille  
Agrément 104131

est tenue (saisir 1) ou surveillée (saisir 2) et présentée conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis, et que, les déclarations fiscales communiquées à l'administration fiscale et au centre sont le reflet de la comptabilité.	2 .....
---	------------

atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel. (saisir X)	X .....
---	------------

La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Le 02052019 à MARSEILLE

Nom du signataire : DEPAIX Isabelle

Qualité du signataire : Expert Comptable

INFORMATIONS GÉNÉRALES
------------------------

SAS 13 ZEN

Exercice clos le 31/12/2018

Personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet	
Nom	DEPAIX Isabelle
E-mail	isabelle.depaix@ecia.expert

Renseignements divers	Réponse
L'adresse personnelle de l'adhérent (personne physique) est-elle identique à l'adresse professionnelle ? <i>Saisir : 1 = Oui; 2 = Non; 3 = Non Applicable</i>	3
Statut du conjoint dans l'entreprise : <i>Saisir : 1 = Collaborateur; 2 = Salarié; 3 = Associé; 4 = Ne travaille pas dans l'entreprise; 5 = Sans conjoint</i>	
Si conjoint salarié dans l'entreprise, montant brut de la rémunération	
Effectif exploitant non salarié (au prorata du temps consacré à l'entreprise)	
Le fonds a-t-il été créé par l'adhérent ? <i>Saisir : 1 = Oui; 2 = Non</i>	1
Y a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ? <i>Saisir : 1 = Oui; 2 = Non</i>	
Si le compte de l'exploitant (personne physique) est débiteur à la fin de l'exercice et présence de frais financiers : y a-t-il eu réintégration des charges financières ? <i>Saisir : 1 = Oui; 2 = Non; 3 = Non justifié après calcul du solde moyen annuel du compte de l'exploitant; 4 = Non Applicable</i>	
Réduction d'impôts pour frais de tenue de comptabilité applicable <i>Saisir : 1 = Appliquée; 2 = Renonciation; 4 = Non Applicable</i>	4
Si présence de cotisations loi Madelin : le calcul de la partie déductible a-t-il été fait ? <i>Saisir : 1 = Oui et &lt; au plafond; 2 = Non, 3 = Oui et plafonnement</i>	
Si l'adhérent a cessé son activité : - Date de la cessation (au format JJMMAAAA) - Motif de la cessation (saisir : 1=Vente; 2=Vente avec départ en retraite; 3=Départ en retraite sans reprise; 4=Arrêt sans reprise; 5=Transformation juridique; 6=Reprise par le conjoint; 7=Décès)	
L'adhérent, domicilié en France, a-t-il perçu des revenus professionnels NON SALARIÉ de source étrangère ? 1 = Oui; 2 = Non	2
Y a-t-il des véhicules de tourisme inscrits à l'actif au bilan ? <i>Saisir : 1 = Oui; 2 = Non</i>	2
Si "Oui", précisez :	
Désignation	Montant de l'acquisition

Autres données chiffrées de l'exercice	Montant
Apports en compte de l'exploitant (ou en compte courant pour les sociétés)	
Emprunts contractés	
Immobilisations : virements de compte à compte (RSI uniquement)	
Pour les sociétés IR/IS dont les cotisations TNS des associés ne sont pas comptabilisées en charge (déduction sur la déclaration 2042) : - Montant des cotisations TNS obligatoires - Montant des cotisations TNS non obligatoires	
Faits significatifs, particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des comptes :	

<b>RENSEIGNEMENTS FISCAUX ET TRANSFERT DE CHARGES</b>
---

SAS 13 ZEN

Exercice clos le 31/12/2018

Saisir X pour spécifier un formulaire néant 

<b>Transfert de charges, déductions comptables, réintégrations fiscales des charges mixtes et déductions fiscales dont plus-values exonérées</b>			
Libellé	Transfert de charge	Neutralisé comptablement	Réintégré fiscalement
<b>CHARGES MIXTES</b>			
Véhicules (carburant, assurance, entretien...)			
Habitation			
dont taxe foncière			
Autres dépenses liées à l'habitation			
<b>PRÉLÈVEMENTS EN NATURE</b>			
Marchandises			
Matières premières			
Fournitures consommables et charges externes			
<b>RÉMUNÉRATIONS</b>			
Salaires			
dont indemnités journalières des salariés			
Charges sociales sur salaires			
Cotisations sociales personnelles de l'exploitant			
Rémunération du conjoint			
Rémunération de l'exploitant et/ou gérant			
Rémunération des associés non gérants			
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>			
CSG non déductible			
<b>FRAIS FINANCIERS</b>			
Intérêts sur emprunts à moyen et long terme			
Intérêts sur crédits à court terme			
<b>AUTRES</b>			
Amendes			
Frais de tenue de comptabilité et d'adhésion à un OGA (*)			
Amortissements excédentaires des véhicules de tourisme			
Divers :			
<b>TVA REVERSÉE SUR CHARGES MIXTES</b>			

(\*) 2/3 des dépenses dans la limite de 915 €

Déductions fiscales	Montant déduit
<b>PLUS-VALUES</b>	
Article du CGI permettant l'exonération :	
151 septies	
151 septies A	
151 septies B	
238 quinquies	
Autres :	
Plus-value court terme différée	
Plus-value nette à long terme imposée au taux de 12,8 %	
<b>AUTRES DÉDUCTIONS FISCALES</b>	



<h2 style="margin: 0;">PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS</h2>
--

SAS 13 ZEN

Exercice clos le 31/12/2018

Entreprises décelées en difficulté	Réponse
Entreprise en difficulté : Si Oui, saisir 1 et compléter les informations ci-dessous Si Non, saisir 2	2
Pérennité de l'entreprise, natures des difficultés à préciser (par exemple, chute de chiffres d'affaires, baisse sensible de la marge, prélèvements supérieurs au résultat, découvert bancaire chronique, autres motifs etc...) :	
Existe-t-il un projet de : Saisir 1 pour Cession d'entreprise, 2 Transformation en société, 3 Transmission, 4 Cessation d'activité, 5 Procédure collective	
Ouverture d'une procédure collective : Saisir 1 pour Non, 2 Conciliation avec accord homologué, 3 Sauvegarde, 4 Redressement judiciaire, 5 Liquidation judiciaire	
Analyse patrimoniale, les immeubles d'exploitations sont-ils détenus : Saisir 1 pour En pleine propriété, 2 Dans le patrimoine privé, 3 En location	



## SAS 13 ZEN

Siège social : 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE  
SAS au capital de 3 000 euros - Siret 80985262700011 - APE 5920Z

### TEXTE DU PROJET DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2019

#### Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice 2018 tels qu'ils ont été présentés par la présidence et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 863,87 euros.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la présidence au cours de l'exercice écoulé.

Elle approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 0,00 euros et l'impôt sur les bénéfices des sociétés de 0,00 euros.

En conséquence l'assemblée générale donne quitus entier à la présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

#### Seconde résolution

Les comptes présentés font ressortir un montant total à disposition de l'assemblée de 1 646,66 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2018	863,87
Report à nouveau	782,79
Réserves distribuables	
<b>Total</b>	<b>1 646,66</b>

L'assemblée générale, sur la proposition de la présidence, décide l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	
Réserve Légale	43,20
Report à nouveau	1 603,46
<b>Total</b>	<b>1 646,66</b>

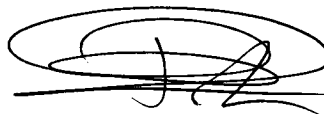
Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2017		
2016		
2015		

*Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.*

#### Troisième résolution

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, confère au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes du procès verbal de la présente assemblée, les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement de toutes formalités légales ou réglementaires partout où besoin sera.



## SAS 13 ZEN

Siège social : 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE  
SAS au capital de 3 000 euros - Siret 80985262700011 - APE 5920Z

### PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Le 27 juin 2019 à 17 heures, les actionnaires de la société SAS 13 ZEN, SAS au capital de 3 000 euros, se sont réunis au siège social 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Étaient présents :

- M. PEREZ Ludovic demeurant 24 bd Emile Sicard à Marseille titulaire de 1020 actions.
- M. PEREZ Gilles demeurant 70 chemin du Roucas Blanc à Marseille titulaire de 990 actions.
- M. PEREZ Cyrille demeurant 28 rue de la Martinique à Marseille titulaire de 990 actions.

L'assemblée est présidée par M. Perez Ludovic, président.

Le Président constate que les actionnaires présents ou régulièrement représentés, possédant ensemble 3000 actions sociales, représentent plus de la moitié des actions sociales et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions statutaires.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les récépissés des lettres recommandées de convocation
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires
- le rapport de gestion
- l'inventaire
- les comptes annuels
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018
- Examen, approbation des comptes et affectation des résultats
- Quitus à la présidence
- Questions diverses

Puis, lecture est donnée du rapport du président. La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

#### Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice 2018 tels qu'ils ont été présentés par la présidence et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 863,87 euros.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la présidence au cours de l'exercice écoulé.

Elle approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 0,00 euros et l'impôt sur les bénéfices des sociétés de 0,00 euros.

W BSA

En conséquence l'assemblée générale donne quitus entier à la présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### Seconde résolution

Les comptes présentés font ressortir un montant total à disposition de l'assemblée de 1 646,66 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2018	863,87
Report à nouveau	782,79
Réserves distribuables	
<b>Total</b>	<b>1 646,66</b>

L'assemblée générale, sur la proposition de la présidence, décide l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	
Réserve Légale	43,20
Report à nouveau	1 603,46
<b>Total</b>	<b>1 646,66</b>

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2017		
2016		
2015		

*Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### Troisième résolution

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, confère au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes du procès verbal de la présente assemblée, les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement de toutes formalités légales ou réglementaires partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.


L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par la présidence et visé par plusieurs des actionnaires présents à l'assemblée.

Le Président

M. PEREZ Ludovic

M. PEREZ Gilles



M. PEREZ Cyrille

